

Cher randonneur,

A l'occasion du week-end du Téléthon prévu le 08 et 09 / 12 /17 la traditionnelle randonnée en quad et SSV organisée par DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE.

A l'occasion de cette 11ème randonnée nous vous proposons de participer à 2 randonnées. Une qui aura lieu le vendredi soir en nocturne et la traditionnelle randonnée du samedi.

Nous serions ravis de vous avoir à nos côtés pour ses épreuves sportive, prévoir bidon d'essence pour le samedi.

Notre ami Bébert MOISSON et ses bénévoles nous recevrons pour partager le repas traditionnel comme chaque année.

PROGRAMME:

VENDREDI 08 DECEMBRE

19H00 : Accueil des pilotes parking Joseph FAURE (médiathèque)

19H30 : Départ de la randonnée

22H00 : Arrivée de la randonnée avec une soupe servie par SAXO.

SAMEDI 09 DECEMBRE

7h00 accueil des pilotes parking Joseph FAURE (médiathèque).

8h00 Petit déjeuner départ de la randonnée

12h00 repas chez Bébert à NEUVILLE

13h30 départ pour la fin de la randonnée

FAIRE CONFIRMATION INSCRIPTION PAR MAIL

Inscription à renvoyer avant le 26 / 11 / 2017 à l'adresse suivante:

Mr MIELVAQUE Yannick (*renseignement au : 07.71.00.20.58*)
4 Impasse Mireille
19400 ARGENTAT

LES ORGANISATEURS

BULLETIN D'INSCRIPTION

PILOTE

VEHICULE : QUAD SSV

N°Permis :

Nom :

Marque Modèle :

Prénom :

Cylindrée :

Adresse :

Immatriculation :

.....

ASSURANCE

Téléphone :

Compagnie :

Email :

N° de contrat :

Votre choix

	TARIF CONDUCTEUR	TARIF PASSAGER	TOTAL
VENDREDI SOIR	10€ (AFM)	10€ (AFM)	€
SAMEDI	40€ (30€ AFM + 10€ REPAS)	20€ (10€ AFM + 10€ REPAS)	€
		MONTANT A REGLER	€

ELEMENT A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE, CARTE GRISE, ATTESTATION D'ASSURANCE.

CHEQUE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DE :

DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE

AUCUN REGLEMENT NE SERA PRIT LE JOUR DE LA RANDONNEE !!!

Je soussigné

Déclare :

Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du quad, conformément à l'article L321-4 du Code du sport.

Renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et des propriétaires des terrains empruntés par le parcours de la randonnée, pour tous les dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir à l'occasion de la manifestation.

FAIT A

LE

SIGNATURE (PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »)

LES ORGANISATEURS